

ASSURANCE VACANCES

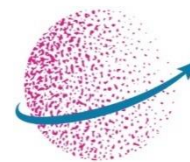


ASSUREVER
assure vos voyages

VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		STARTER	BASIC	POWER	PREMIUM	
ANNULATION DE VOYAGE	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement 					
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■	■	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 		<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 				■
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie grave en cas d'épidémie ou de pandémie • Refus d'embarquement suite à prise de température 			<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■	■	■
VOL MANQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau billet d'avion 				■	■
RETARD AERIEN > 4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 			■	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de livraison des bagages > 12 heures • Indemnité forfaitaire de 150 € / bagage 			■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs ↳ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 % du montant du voyage assuré limité à 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / personne, franchise d'1 journée 				■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR		<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Prorata temporis 			■	■
<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs • Prorata temporis (400 € maximum) 					■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / événement 			■	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre 			■	■	
↳ Franchise						
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile sport ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € maximum / événement • 150 € / sinistre 				■	
RETOUR IMPOSSIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits), franchise d'1 nuit 			■	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement (épidémie ou pandémie inclus) • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais hôteliers suite à mise en quarantaine 		■	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller-retour • Frais d'hôtel 80 € / nuit (maxi. 14 nuits) 						
FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • 100 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne 		■			
<ul style="list-style-type: none"> • Frais médicaux à l'étranger (épidémie ou pandémie inclus) • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires 						
<ul style="list-style-type: none"> • Frais médicaux à l'étranger (épidémie ou pandémie inclus) • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement 			■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais médicaux à hauteur de 100 000 € / personne 				■	

ASSURANCE VACANCES



ASSUREVER
assure vos voyages

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	STARTER	BASIC	POWER	PREMIUM
RETOUR ANTICIPE <ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile 		■	■	■
ASSISTANCE EN CAS DE DECES <ul style="list-style-type: none"> Rapatriement du corps Frais funéraires 		■	■	■
ASSISTANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 		■	■	■
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne 		■	■	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de secours sur piste de ski balisée 				■



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
 Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum (de moins de 75 ans le jour de la souscription)**
 Territorialité **monde entier (sauf stipulation contraire)**